




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-320**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1182720-BF-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : CIRQUE STABLE DE LA MOLIÈRE - APPROBATION DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE D'OPÉRATION ACTUALISÉE

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CIRQUE STABLE DE LA MOLIÈRE - APPROBATION DE L'ENVELOPPE
PRÉVISIONNELLE D'OPÉRATION ACTUALISÉE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 23 juin 2017, vous avez approuvé le coût des travaux de construction du cirque stable de la Molière de 1 317 345,60 € TTC (valeur mars 2016, hors option loges), actualisé à 1 430 000 € TTC (valeur juillet 2020) et l'enveloppe prévisionnelle d'opération de 1 800 000 € TTC.

Des adaptations ont dû être appliquées au projet entraînant une hausse du coût des travaux et donc du montant de l'enveloppe prévisionnelle d'opération. En effet, les études géotechniques en phase PRO ont modifié la classe de sol servant d'hypothèse de calculs de structure. Ce changement de classe a remis en question la totalité des dimensionnements, et donc des coûts, des fondations et des éléments de charpente bois. L'impact financier est évalué à +400 000 € TTC ce qui porte le montant des travaux à 1 830 000 € TTC.

Par ailleurs, il est constaté que l'impact COVID sur les résultats de consultations d'entreprises de travaux est important (de l'ordre 20% d'augmentation des prix) car les opérateurs économiques anticipent les surcoûts des prix de fourniture et les difficultés d'organisation de chantier. Cette période de doute réduit également considérablement la concurrence. L'impact est évalué à +366 000 € TTC ce qui porte le montant prévisionnel des travaux à 2 196 000 € TTC.

Le total des montants issus des consultations des entreprises est égal à 2 230 000 € TTC, ce qui représente une augmentation de +1,55% par rapport au montant de **2 196 000 € TTC**, qui pourraient s'expliquer par le critère local et la spécificité de cette construction.

Il est prévu une tranche optionnelle pour l'aménagement de loges sous les gradins. Son montant issu des consultations des entreprises est de 39 000 € TTC, soit +1,75% par rapport au montant actuel de la tranche ferme de travaux. Compte-tenu du faible impact financier de la tranche optionnelle, il est proposé de l'affermir et de retenir l'estimation de travaux à **2 269 000 € TTC**.

L'enveloppe prévisionnelle d'opération actualisée en conséquence s'élève à **2 753 000 € TTC** et se décompose de la façon suivante :

montants en euros t.t.c.	Enveloppe prévisionnelle actualisée approuvée par le C.M. du 18 juillet 2016	Nouvelle enveloppe prévisionnelle à approuver
Prestations de service et fournitures	299 232	306 375
repérage de réseaux	1 812	1 812
études géotechniques	4 825	12 196
diagnostic amiante	2 922	2 922
missions de contrôle technique	11 089	11 089
mission coordination sécurité et protection de la santé	5 521	5 521
fourniture d'équipements sécurité incendie	1 200	1 200
constat d'huissier (PC)	1 020	792
honoraires de maîtrise d'œuvre	150 842	150 842
fourniture des équipements scéniques	120 000	120 000
Travaux	1 491 768	2 443 422
travaux de construction du bâtiment (y/c révisions et aléas)	1 317 346	2 269 000
voiries et réseaux divers	174 422	174 422
prestations annexes	9 000	3 324
publicités (maîtrise d'œuvre, travaux)	9 000	3 324
TOTAL TTC	1 800 000	2 753 121
TOTAL TTC arrondi à	1 800 000	2 753 000

Cette opération avait été inscrite dans les programmations de financement précédentes (Département + Région). Le département a confirmé qu'il poursuivra son soutien financier apporté à cette opération dans le cadre de sa prochaine programmation. Il sera soumis à la Région pour la programmation CRET 2021/2023 ainsi qu'à la DRAC.

Le nouvel échéancier des dépenses est le suivant :

2015 à 2019 :.....96 119 € TTC

2020 :.....37 038 € TTC

2021 :.....2 619 843 € TTC

Total :.....2 753 000 € TTC

Livraison de l'équipement est prévue pour novembre 2021.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale actualisée à 2 753 000 € TTC,
- **SOLLICITER** de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole Aix-Marseille Provence, toutes les subventions dont la Ville pourra bénéficier,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix Municipal à faire recette des sommes susvisées.

DL.2020-320 - CIRQUE STABLE DE LA MOLIÈRE - APPROBATION DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE D'OPÉRATION ACTUALISÉE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

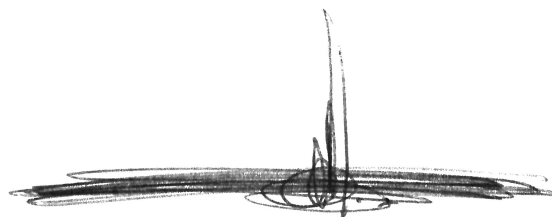
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»